



Dois je faire la carte grise

Par **Alouette7**, le **18/04/2021** à **19:10**

Bonjour, je viens d'acheter une voiture à un particulier malheureusement je dois rentrer en procédure pour dol/vices caché.

Le vendeur n'a pas déclaré la cession sur le site du ants et ne veux pas reprendre le véhicule.

Dois je faire la carte grise à mon nom ou attendre la fin de la procédure et lui rendre sa carte grise ?

Par **Prana67**, le **23/04/2021** à **08:41**

Bonjour,

Evitez d'ouvrir plusieurs sujets traitant du même problème.

Si vous êtes sur d'obtenir gain de cause vous pouvez laisser la carte grise au nom du vendeur. Veillez juste que le véhicule qui est sous votre responsabilité en ce moment soit bien assuré. Comme votre assureur demande la carte grise à votre nom voyez avec une autre assurance.